



LA PHEROMONE N°54 Juillet 2019

L'EDITO

Une année intéressante mais compliquée

C'est en ces termes que l'on pourrait qualifier cette année apicole. Mais après un tour de France, il semble que la Bretagne soit malgré tout privilégiée. Certes la récolte de printemps est très variable d'un rucher à l'autre mais même si certains d'entre-nous n'ont qu'une très petite récolte ici ou là on entend : « j'ai beaucoup trop de miel...je vais en faire quoi ? » Alors que nos collègues des autres régions étaient toujours à nourrir leurs colonies au 10 juin

Oui difficile de gérer ces périodes de chaud / froid qui ont entraîné des essaimages importants cette année.

Rassurons-nous, malgré tout la récolte d'été s'annonce très prometteuse.

Et l'hiver qui se profile sera sans nul doute « intéressant mais compliqué » !

Pourquoi parler d'hiver quand nous venons juste d'aborder l'été, parce que cet hiver ou plutôt dès l'automne nous entrerons dans le concret pour l'organisation du congrès européen 2020 à Quimper. Un tel congrès est unique, relevons tous ensemble le défi qui nous est proposé pour que cet évènement soit réussi et mette en valeur notre département.

N'hésitez pas à nous rejoindre dès à présent pour son organisation

Bel été et bonne récolte à tous

Bien à vous
Gilbert MORIZUR
Président de l'Abeille Finistérienne



À venir...

- **Samedi 7 septembre** : Stage « pratique » visite d'automne, au rucher de ROSPORDEN
- **Samedi 14 septembre** Distribution de sirop à PLOUDANIEL 9h à 11h30
- **Samedi 14 septembre** : Stage « pratique » visite d'automne, au rucher de DIRINON
- **Samedi 28 septembre** : Distribution de sirop à SAINT YVI



Le printemps est toujours propice à l'organisation de diverses manifestations pour lesquelles, l'Abeille Finistérienne est sollicitée dans un but de sensibilisation du public à la nécessité de préserver la biodiversité et plus particulièrement des abeilles et autres pollinisateurs.

Ce fut notamment le cas le 12 mai dernier lors du Marché de la fleur d'été à Quimper avec, l'organisation par le service des Espaces verts de la d'une « causerie » sur le thème de la pollinisation par les insectes.



L'autre axe important de sensibilisation concerne le public des enfants afin de leur faire prendre conscience de la richesse de la faune et flore présentes dans leur environnement et de la nécessité de les protéger. Nous sommes ainsi régulièrement contactés par les villes ou entreprises de nos ruchers partenaires pour intervenir auprès des scolaires.

Ecoles de LANDIVISIAU



Quimperlé. À la découverte des ruches municipales



À la découverte des ruches municipales au Bel-Air. | OUEST-FRANCE
Béatrice GRIESINGER. Publié le 18/06/2019 à 18h58

Près d'une quinzaine d'élèves de dispositifs Ulis, unités localisées pour l'inclusion scolaire, ont suivi l'apiculteur, Luc Blondin. C'était mardi 18 juin, dans le jardin public du Bel-Air à Quimperlé.

Ateliers découverte des abeilles au Symoresco



Animation IKEA Brest



Nous avons aussi participé à l'édition 2019 des APIDays à Morlaix



Dans le cadre de ces journées, Morlaix Communauté, l'Union Nationale des Apiculteurs Français (UNAF) et l'Abeille Finistérienne ont organisé des animations et ateliers ouverts à tous sur le thème « L'abeille, première ouvrière de France »



GROUPEMENT D'ACHAT Opération « sirop »

Une distribution de sirop vous est proposée le :

Samedi 28 septembre, de 9h30 à 12h

Lieu-dit Menez Riou Vraz à SAINT-YVI

Contact : Vincent Buon ☎ 06 52 50 19 78

Samedi 14 septembre, de 9h00 à 11h30

Au lieu-dit Quillifigant à PLOUDANIEL

Contact : Gilbert Morizur ☎ 06 67 94 97 38

Vous pouvez venir sans réservation avec vos contenants ou acheter sur place des seaux à usage alimentaire d'une capacité de 23 kg : prix coûtant à 3.50 € le seau.

Les tarifs sont dégressifs selon la quantité achetée :

Quantité	Prix en €/litre
< à 50kg	1
51 à 100kg	0.90
> à 100kg	0.80
Cuve pleine 800kg	0.70

Règlement par chèque lors de la distribution

GROUPEMENT D'ACHATS Opération « matériels »

Comme les années précédentes, **l'Abeille Finistérienne** renouvellera l'opération « Commandes de matériels ».

Destinée aussi bien aux apiculteurs débutants qu'aux plus confirmés d'entre vous, le catalogue des différents matériels vous sera adressé courant octobre.

L'organisation retenue est la suivante :

- Commande : fin octobre début novembre 2019
- Livraison des commandes : Février 2020 sur St-Yvi et Ploudaniel.



FORMATIONS

Stage pratique : Visite d'automne – Mise en hivernage des ruches

L'Abeille Finistérienne vous donne rendez-vous pour le dernier stage de la saison apicole

Le samedi 7 septembre à ROSPORDEN

Le samedi 14 septembre à DIRINON

est ouverte à tous, SUR inscription via le site internet de l'abeille finistérienne.

www.abeille-finisterienne.fr

La visite d'automne est très importante et ne doit en aucun cas être négligée. Il s'agit de préparer les colonies pour la mise en hivernage.

Nous profiterons de cette visite pour contrôler :

- l'état général de la colonie
- l'état sanitaire

Il est nécessaire à cette période de vérifier l'état du couvain...le couvain en dit long sur l'état de la ruche.

Il en découlera plusieurs questions :

- *Que fait-on des ruches orphelines ? des ruches bourdonneuses ?*
- *Comment hiverner les petites colonies ? sur quel type de matériels ?*
- *Comment se présente la réserve de nourriture ?*

Sur le plan sanitaire

- *Comment traiter le varroa ?*
- *Est-on en présence d'autres maladies ?*



À venir...



RUSKENN : la ruche en breton

La seconde édition de la « Fête du miel » organisée par le collectif d'associations Ar Ruskenn se prépare et aura lieu :

Le samedi 2 novembre 2019 à MELGVEN

Comme l'an passé, un marché de miels et chouchen sera proposé tout au long de la journée.

Les producteurs de miel et chouchen intéressés par cette journée, et toute personne souhaitant proposer des idées d'animations ou participer en tant que bénévole peut prendre contact avec **Vincent BUON au 06 50 52 19 78, à partir du 1^{er} septembre prochain**

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'avancée du programme de la journée lors d'une prochaine Phéromone.



CONGRES EUROPEEN D'APICULTURE 2020 Appel aux bénévoles

Nous sommes heureux et fiers d'organiser à Quimper le Congrès Européen de l'apiculture du 15 au 18 octobre 2020.

Dès à présent, il nous faut penser à l'organisation de ce congrès. C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient participer à la bonne marche de cet évènement.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire si vous souhaitez participer à cet évènement.

Nous vous invitons ainsi à remplir la fiche d'inscription ci-jointe pour le 15 septembre 2019.

CONGRES EUROPEEN D'APICULTURE 2020 Concours de logo

Certes une affiche pour la présentation du congrès est en cours d'élaboration, mais nous avons besoin d'un logo pour identifier cet évènement.

L'intérêt est d'avoir un symbole qui identifie le congrès, il est apposé sur l'affiche mais il est aussi utilisé sur les outils de communication (bandeau congrès, la signalétique, les bâches...) et objets publicitaires (mug, sacoche congressiste, t-shirt congrès, les vestes...).

Ce logo devra être simple, explicite et facilement exploitable sur tout support de communication (Même si c'est très joli à l'œil, le tableau impressionniste d'un apiculteur sur son rucher au soleil couchant est difficile à retranscrire).

2 thèmes devront impérativement ressortir

« **La BRETAGNE et l'ABEILLE** »

Le gagnant se verra décerner une ruche complète lors du congrès.

Les logos doivent être envoyés au plus tard pour le 30 août 2019, par courrier ou par Email, à :

Par mail : secretariatabfin@gmail.com

Par courrier à l'adresse suivante

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne
Lieu-dit Kermoguéné
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Voici les logos des 2 précédents congrès.



Congrès d'AGEN en octobre 2012



PRET DE MATERIEL



La saison apicole avance et nous devons préparer l'extraction du miel dans les meilleures conditions possibles. Pour ceux d'entre vous qui débutez, l'achat d'un extracteur peut être onéreux.

L'Abeille Finistérienne dispose de 2 **extracteurs à moteur Dadant 9 cadres**, l'un dans le nord du département et le second dans le sud.

Ce matériel, solide et transportable dans le coffre d'un véhicule, est proposé à la location **pour un coût de 10 € la journée**

Il va sans dire que ce matériel doit être utilisé avec le plus grand soin.

Si vous êtes intéressé par la location, contacter :

- **Pour le nord : Gilbert MORIZUR**
Port : 06 67 94 97 38
- **Pour le sud : Vincent BUON**
Port : 06 52 50 19 78

DECLARATION MSA

Etes-vous APICULTEUR « amateur » « cotisant de solidarité » ou « chef d'exploitation »

Vous êtes toujours aussi nombreux à vous poser la question sur votre classification au regard du paiement ou non des cotisations sociales auprès de la MSA.

Pour connaître votre classification auprès de la MSA, il faut ajouter le ratio du nombre de ruches calculé en SMA et le ratio d'heures effectuées également calculées en SMA.

Si le résultat est inférieur à 0,25 il s'agit d'un apiculteur amateur

Si le résultat est entre 0,25 et inférieur à 1, l'amateur est un apiculteur devant cotiser à la MSA en tant qu'apiculteur de solidarité

Si le résultat est supérieur à 1, l'apiculteur rentre dans le cadre des apiculteurs professionnels.

Dans le cas de l'apiculture la SMA (Surface Minimale d'Assujettissement) ayant été fixée à 200 ruches, **le temps consacré à l'activité propre de l'apiculture** (à savoir : temps de travail sur les ruches ou à la récolte du miel) **n'est pas à prendre en compte.**

LA NOUVEAUTE depuis 2015 mais qui se met progressivement en place sur le territoire, ce sont « Les activités effectuées dans le prolongement de l'acte de production » à savoir le temps nécessaire au conditionnement ou la vente du miel »

Il s'agit de la SMA « temps de prolongement de l'acte de production » fixée à 1200 heures/année.

Sachant que :

1°) Pour la MSA seule la déclaration annuelle de détention de ruches effectuée auprès de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) revêt un caractère objectif, certain et facilement vérifiable.

2°) Selon l'arrêté du Ministère de l'agriculture en date du 23/12/2009, une ruche est une unité d'hébergement d'une colonie d'abeilles ce qui signifie donc que pour le législateur :

→ **une colonie = une ruche**

Plus simple à comprendre sur la base d'exemples concrets

Exemple 1

1 apiculteur 42 ruches et effectuant 30 heures de travail pour le conditionnement et/ou la vente de son miel

42 ruches divisé par 200 = 0,21

(200 = 1 SMA « ruche »)

30 heures divisé par 1200 = 0,025

(1200 = 1 SMA « heures de prolongation d'activité »)

Soit un total de 0,21 + 0,025 = 0,235 SMA, apiculteur amateur (le résultat est inférieur à 0,25 SMA)

Exemple 2

Ce même apiculteur 42 ruches mais effectuant un marché hebdomadaire pour vendre son miel soit 220 heures année (4h/ semaine sur les marchés sur 50 semaines + 20h de conditionnement)

42 ruches divisé par 200 = 0,21

220 heures divisé par 1200 = 0,183

Soit un total de 0,21 + 0,183 = 0,393 SMA, apiculteur devant payer à la MSA la cotisation de solidarité (résultat supérieur à 0,25 SMA)

Exemple 3

1 apiculteur 160 ruches et effectuant 30 heures de travail pour le conditionnement et/ou la vente de son

miel (miel conditionné avec une doseuse et vendu en grandes surfaces)

160 ruches divisé par 200 = 0,8

30 heures divisé par 1200 = 0,025

Soit un total de $0,8 + 0,025 = 0,825$ SMA, apiculteur cotisant de solidarité (résultat inférieur à 1 SMA)

Exemple 4

Ce même apiculteur 160 ruches mais effectuant un marché hebdomadaire pour vendre son miel soit 220 heures année (4h/ semaine sur les marchés sur 50 semaines + 20h de conditionnement avec doseuse)

160 ruches divisé par 200 = 0,8

220 heures divisé par 1200 = 0,183

Soit un total de $0,8 + 0,183 = 0,983$ SMA, apiculteur cotisant de solidarité (résultat inférieur à 1 SMA)

Période de déclaration

Pour votre 1^{ère} déclaration à la MSA, la bonne période est lors de la déclaration de vos ruches à la DGAL (ou au cours du mois de septembre période de mise hivernage des colonies)

STOCKAGE DES HAUSSES et protection des cadres bâtis pendant l'hiver

Chaque année se pose le problème du stockage et de la conservation des cadres bâtis.

Les principaux désagréments auxquels on peut être confronté sont les suivants :

- Destruction partielle ou totale des cires par les larves de fausse teigne ;
- Moisissure du pollen dans les alvéoles ;
- Destruction des cires par les rongeurs ;
- Fermentation du miel non extrait ou du miel résiduel après extraction.

Bien sûr à chacun de ces problèmes, il existe une ou plusieurs solutions appropriées. L'essentiel pour l'apiculteur étant de limiter les dégâts, tout en minimisant la gêne occasionnée ainsi que le coût de l'opération.

En ce qui concerne les dégâts occasionnés par la fausse teigne, il est nécessaire de préciser que ce parmi tous, ceux qui sont le plus redoutés par les apiculteurs.

Petit rappel :

Les fausses teignes (grandes ou petites) sont des papillons nocturnes de couleur terne et plutôt claire qui pondent leurs œufs sur les cires de nos ruches. Les larves qui en naissent sont des chenilles blanches, assez grosses (fort prisées par les pêcheurs de truites) qui se déplacent et se nourrissent dans les cadres en y produisant de grands dégâts. Elles laissent derrière elles des fils de soie et de petites crottes noires caractéristiques qui forment un épais réseau que les abeilles ne peuvent que difficilement éliminer.

Nous proposons ici 3 méthodes pour stocker les hausses de façon efficace durant l'hiver

▪ Les hausses filmées :

Cette méthode est utilisée pour des hausses de cadres « gras » (non léchés après la récolte)

Dès la récolte, les hausses posées sur un support étanche seront empilées en colonne les unes sur les autres et filmées de façon à rendre l'ensemble totalement hermétique. Le support « type » chariot à roulettes facilitera le déplacement de la pile de hausses.

Ainsi protégées, vous retrouverez vos hausses prêtes à l'emploi à la sortie de l'hiver.



▪ La colonne cheminée :

Cette méthode est utilisée sur des cadres bâtis secs.

On prendra une première hausse sur laquelle nous fixerons un morceau de moustiquaire PVC et une grille à reine avec du ruban adhésif sur le fond de la hausse.



Ensuite nous mettrons les hausses les unes sur les autres en prenant soin de bien les empiler.

Enfin sur la dernière hausse, nous replacerons à nouveau une moustiquaire ainsi qu'une grille à reine.



Les hausses ainsi empilées seront stockées dans un lieu aéré sur cales ou sur palette. Les moustiquaires et grilles à reine permettent une bonne circulation de l'air et empêchent toute intrusion de fausse teigne ou de rongeurs.

▪ Les hausses soufrées :

Après avoir fait lécher les cadres de hausses en les replaçant sur les ruches pendant quelques jours, les cadres sont grattés et débarrassés de la cire et de la propolis excédentaires.

Pour conserver les cadres contre la fausse-teigne, on empilera les hausses par 7 ou 8 sur un corps de ruche et on fera brûler une mèche de soufre dans une boîte de conserve placée en bas ou en haut de la pile : opération à réaliser en extérieur !



Pour le soufrage par le dessous les hausses et le corps étant positionnés sur des parpaings, il suffit alors d'en faire glisser un pour pouvoir y introduire la boîte de conserve.



La fumée de soufre se propage dans toute la colonne fermée par un toit de ruche en tôle, et reste en place une heure environ.



Il faudra renouveler l'opération 3 semaines plus tard puis empiler les hausses sur une palette dans un local à l'abri.